

Projet d'arrêté préfectoral portant réglementation de la pêche maritime à l'intérieur d'une zone située en rade de Marseille (zone des récifs artificiels du Prado)

Synthèse de la consultation du public

Le projet d'arrêté portant réglementation a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours. Cette consultation s'est déroulée par internet sur le site de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée du 28 novembre au 18 décembre 2024 inclus.

Le public pouvait consulter sur le site internet de la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée à l'adresse suivante :

<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>

- une note de présentation,
- le projet d'arrêté préfectoral,
- la cartographie de la zone concernée

Le public avait aussi la possibilité de consulter ces documents à l'adresse suivante :

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée
16 rue Antoine Zattara 13003 Marseille

Les observations et contributions du public à cette consultation pouvaient être déposées :

- par messagerie électronique à l'adresse suivante :

src.dirm-med@developpement-durable.gouv.fr

- ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée
16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille cedex 3

O
o o

Lors de cette consultation publique, un seul avis été recueilli par voie électronique.

La contribution de la Ville de Marseille portait sur une demande de limitation à cinq ans des dispositions contenues dans le projet d'arrêté préfectoral

O
o o

Au vu des éléments ci-dessus, il est donc décidé de modifier le projet d'arrêté soumis à la consultation du public en limitant sa durée à cinq années après sa parution .